

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 25 AVRIL 2002**  
**COMPTE RENDU**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 25 avril 2002 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

***Etaient présents*** : Mme Joëlle SCHIRRER, M. Jean-Claude ROY, M. Vincent FUSTER, Mme Lucille LAMY, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT (à compter de la question 2 et jusqu'à la question 51), M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Danièle TETU, M. Jacques MARIOT, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Mme Françoise FELLMANN, M. Michel ROIGNOT, Mme Marie-Marguerite DUFAY, Mme Nicole DAHAN, Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Jacqueline PANIER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Corinne TISSIER, M. Michel LOYAT, M. Patrick BONTEMPS, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Patrick BOURQUE, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Denis BAUD, M. Jean-Loup COLY, Mme Catherine BALLOT, M. Bruno MEDJALDI, M. Eric ALAUZET, M. Bruno LEGEARD, M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER, Mme Frédérique MOZER (à compter de la question 2), M. Franck MONNEUR, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question 65), M. Abdel GHEZALI, Mme Karine GEIGER, M. Sébastien MAIRE, Mme Safia N'MINEJ, M. Marcel POCHARD, M. Jean ROSSELOT, Mme Claire CASENOVE, Mme Catherine PUGET, Mme Nicole WEINMAN, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, M. Pascal BONNET, M. Alexandre CHIRIER.

***Absents*** : Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT (jusqu'à la question 1 et à compter de la question 52), Mme Martine BULTOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Frédérique MOZER (jusqu'à la question 1), Mme Annaïck CHAUVET, M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question 64), Mme Martine ROPERS, M. Bernard LAMBERT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Françoise BRANGET.

***Secrétaire*** : Mme Safia N'MINEJ.

***Procurations de vote*** : Mme Rosine-CHAVIN SIMONOT à M. Jean-Claude ROY (jusqu'à la question 1 et à compter de la question 52), Mme Martine BULTOT à Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Mme Françoise PRESSE à Mme Corinne TISSIER, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, M. Emmanuel DUMONT à Mme Danièle TETU (jusqu'à la question 64), Mme Martine ROPERS à M. Alexandre CHIRIER, M. Bernard LAMBERT à M. Marcel POCHARD, Mme Catherine COMTE- DELEUZE à Mme Nicole WEINMAN, Mme Françoise BRANGET à M. Jean ROSSELOT.

\* \* \*

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a fait la déclaration suivante :

«En ces jours sombres pour notre démocratie, le préambule de la Constitution de 1946 mérite d'être relu et médité. Je cite :

*«Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain sans distinction de race, de religion ni de croyance possède des droits inaliénables et sacrés. Il affirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République».*

Le premier tour de l'élection présidentielle a bouleversé la France. Ce que nous n'avions jamais cru possible s'est réalisé, c'est une terrible désillusion, un sentiment mêlé d'amertume et d'injustice. La société française est bouleversée par l'image qu'elle renvoie d'elle-même. Si nous devons prendre le temps de la réflexion sur les causes qui ont conduit à ce résultat, il nous faut aussi très vite nous mobiliser. De notre capacité à réagir en tant que femmes et hommes de progrès, de l'union de nos forces dépendra la sauvegarde de notre démocratie. Nous avons un devoir envers la République : empêcher ceux qui l'ont toujours combattue de la défigurer. Notre vote du 5 mai est guidé par des circonstances exceptionnelles qui nous font choisir les principes et l'intérêt général. Même si ce geste me coûte, vous vous en doutez, si ce geste nous coûte il nous faut l'accomplir. C'est pourquoi les élus de la majorité municipale appellent solennellement à rejeter LE PEN en votant CHIRAC au second tour de l'élection présidentielle. Il ne s'agit pas d'un vote d'adhésion mais d'un acte fort qui permettra à la France, notre pays, au soir du 5 mai de donner l'image d'un pays qui refuse massivement l'extrême-droite et réaffirme avec force ses valeurs démocratiques. Voilà la déclaration que je voulais faire. Monsieur ROSSELOT, au nom de notre majorité, je vous passe volontiers la parole.

M. ROSSELOT a souligné «le drame qui a entraîné la disparition politique d'un des grands acteurs du débat démocratique en France, un Premier Ministre qui a donné l'image d'une grande dignité républicaine, à la fois comme homme et comme chef de l'Administration de notre pays».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

### **1 - Conseil Municipal - Formation des élus**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de répartir ainsi la somme de 30 500 € affectée à la formation des élus :

- d'une part pour des formations individuelles auprès d'organismes agréés à cet effet par le Ministère de l'Intérieur (25 300 €)

- d'autre part pour des formations collectives en intra dispensés par l'un des ces organismes (5 200 €).

## **2 - Conseil Municipal - Indemnités de fonction des élus**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les indemnités attribuées actuellement aux élus, soit :

- indemnité du Maire égale à 145 % de l'indice brut 1015
- indemnité des Adjointes égale à 44 % de l'indice brut 1015
- indemnité des Conseillers Délégués égale à 15 % de l'indice brut 1015
- indemnité des Conseillers égale à 7,5 % de l'indice brut 1015.

## **3 - Exercices 2001 et 2002 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

## **4 - Association des Villes Thermales de Franche-Comté - Désignation des représentants de la Ville**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. MARIOT, Adjoint au Commerce, à l'Artisanat et au Tourisme, et Mme SCHIRRER, Conseillère Municipale déléguée au Tourisme, pour siéger à l'Assemblée Générale extraordinaire de cette association au cours de laquelle seront décidées les modalités de dissolution de l'association et de liquidation et dévolution de l'actif.

## **5 - Commission de Gestion du Marché Beaux-Arts - Désignation des membres du Conseil Municipal**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné MM. Jacques MARIOT et Vincent FUSTER et Mmes Catherine BALLOT et Nicole WEINMAN comme membres de la Commission de Gestion du Marché Beaux-Arts.

## **6 - Agence Régionale de l'Hospitalisation - Conférence sanitaire de secteur I Besançon-Pontarlier - Désignation de représentants du Conseil Municipal**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné Mme Martine BULTOT, Adjointe, pour représenter M. le Maire, en cas d'empêchement, à la conférence sanitaire de secteur I Besançon/Pontarlier.

## **7 - Attachés de groupe - Rémunération**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé que les attachés de groupe percevront, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2002, au prorata de leur temps de travail, la rémunération, à savoir le traitement indiciaire plus, le cas échéant, le supplément familial de traitement et dans les conditions de la délibération du Conseil Municipal du 17 février 1992 la prime de fin d'année, afférente à l'indice brut 409 ou à l'indice brut 506 suivant la qualification.

## **8 - Extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à deux nouvelles communes - Avis du Conseil Municipal**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à deux nouvelles communes : CHAMPOUX et NOIRONTE.

M. le Maire, Président de la CAGB, n'a pas pris part au vote.

## **9 - Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Extension et redéfinition des compétences - Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve différentes modifications statutaires relatives aux compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon concernant :

- sa participation au financement du TGV Rhin-Rhône, la répartition étant 60 % pour la Région de Franche-Comté, 30 % pour les quatre départements et 10 % pour les agglomérations de Belfort, Montbéliard et Besançon (14,4 M€ pour les 3 agglomérations dont 6,344 M€ pour la CAGB)

- l'accueil des gens du voyage (aménagement et gestion d'aires de grands rassemblements et aménagement et gestion d'aires d'accueil et de passage des gens du voyage déclarées d'intérêt communautaire)

- la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, traitement des déchets et notamment transfert, transport, tri, compostage, incinération, centre de stockage et mise en décharge des déchets, réalisation et gestion de déchetteries).

M. le Maire, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, n'a pas pris part au vote.

**10 - Opéra-Théâtre - Recrutement d'un régisseur-technicien - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2002**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de modifier la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2002 en ramenant de 3 ans à 1 an la durée maximale du contrat.

## *Finances*

**11 - Comptabilité - Exercice 2002 - Transferts de crédits**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a autorisé des transferts de crédits à intervenir en dépenses d'investissement et a approuvé ceux intervenus en dépenses de fonctionnement entre le 15 mars 2002 et le 5 avril 2002.

**12 - Comptabilité - Exercice 2002 - Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives - Crédits complémentaires par reprises sur le compte des dépenses imprévues**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé des ajustements budgétaires en dépenses et recettes et des transferts sur les comptes de dépenses imprévues.

**13 - Comptabilité - Exercice 2002 - Cotes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeurs**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a admis en non-valeurs et a donné décharge au Trésorier Principal Municipal de taxes, redevances ou droits divers pour un montant global de 8 201,33 € qui se ventilent ainsi :

- Budget Principal	2 620,80 €
- Budget Eaux	4 067,35 €
- Budget Assainissement	1 006,06 €
- Budget Déchets	507,12 €

**14 - Ressources budgétaires pour l'année 2002 - Fixation et modification de tarifs**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- fixé comme suit les tarifs des nouveaux objets promotionnels en vente à Besançon Informations :

. coffrets cartes postales	9,00 €
. crayon à papier	0,40 €
. stylo (nouveau modèle)	0,50 €

- . cartable 8,00 €
- . montre (nouveau modèle) 35,00 €
- . tee-shirt (nouveau modèle) 8,00 €
- modifié le tarif du post-it qui passe de 1,50 € à 1 €
- fixé comme suit les tarifs appliqués à la fourniture de documents administratifs.

Supports	Tarifs
Support papier format A4	0,18 € par page
Support numérique : - Disquette - Cédérom	1,83 € 2,75 €
Support adhésif papier (étiquettes) Pour 1 000 étiquettes	6,25 €

**15 - Taxe de séjour** - Reversement partiel à l'Office du Tourisme/Syndicat d'Initiative - Avenant n° 3 à la convention de partenariat du 25 juin 1996

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- autorisé le versement des deux-tiers du produit de la taxe de séjour à l'OTSI pour couvrir globalement les dépenses afférentes à la gestion du bureau des congrès et aux autres actions de l'OTSI dont notamment la réalisation d'un plan marketing annuel

- autorisé M. le Maire à signer l'avenant à intervenir à la convention de partenariat signée avec l'OTSI.

M. MARIOT, Président de l'OTSI, n'a pas pris part au vote.

### ***Garanties d'emprunts***

**16 - Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté** - Opération de construction de 18 logements collectifs PLUS et garages, chemin des Montarmots à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 654 007 € et à hauteur de 100 % d'un emprunt de 252 570 € contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accordé les garanties sollicitées.

M. BAUD, Administrateur à la SAFC, n'a pas pris part au vote.

**17 - Office Public d'HLM du Département du Doubs** - Programme d'acquisition-amélioration de 18 logements PLUS et 3 logements PLAI, 2 rue du Petit Battant à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, de deux prêts de 708 910,80 € et 99 559,73 € contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accordé les garanties sollicitées.

**18 - Office Public Municipal d'HLM de Besançon** - Construction de 6 logements PLUS et 1 logement PLAI, rue Berthoud à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, de deux prêts de 346 351,97 € et 40 511,80 € et à hauteur de 100 % de deux prêts de 56 724,30 € et 5 696,87 €, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accordé les garanties sollicitées.

M. BAUD, Président de l'Office, M. LOYAT, Mmes POISSENOT, MOZER et CASENOVE n'ont pas pris part au vote.

**19 - Société d'Équipement du Département du Doubs** - Financement Opération ZAC Val des Grands Bas - Garantie par la Ville, d'un emprunt de 1,067 M€ à hauteur de 80 % contracté auprès de DEXIA Crédit Local et avenant au contrat de prêt de 182 938,82 € - Modificatif à la délibération du 3 avril 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'accorder la garantie sollicitée pour l'emprunt de 1,067 M€

- d'autoriser la signature d'un avenant au contrat de prêt de 1,2 MF à intervenir entre la SEDD et DEXIA Crédit Local afin d'en allonger de 5 ans la durée de remboursement.

M. le Maire, Président de la SEDD, MM. LOYAT et FUSTER, administrateurs, n'ont pas participé au vote.

### ***Contrats et conventions***

**20 - Participation de la Ville aux frais des classes transplantées des écoles maternelles et primaires** - Convention avec l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs (PEP 25)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention avec l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs (PEP 25) fixant les conditions et modalités de participation de la Ville aux frais des classes transplantées des écoles maternelles et primaires.

Mme FELLMANN, Première Adjointe, n'a pas pris part au vote.

## **21 - Opération Sécurité Gaz** - Signature d'une convention avec EDF-GDF Services

A l'unanimité, le Conseil Municipal a validé le projet opération sécurité gaz mis en place par GDF et a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et cet organisme.

## **22 - Echange d'informations accidentologiques sur le territoire de Besançon** - Convention avec l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer, avec l'Etat, une convention fixant les conditions d'échange, entre la Ville et la Police Nationale, d'informations relatives aux accidents .

## **23 - Entretien des berges du Doubs** - Convention avec l'Association Echel

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- adopté le projet d'entretien des berges du Doubs estimé à 15 245 €

- autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association ECHEL pour la réalisation de ce projet.

## **24 - Transfert du Service Petite Enfance du CCAS à la Ville** - Reprise par la Ville de la convention passée avec l'Institut Pasteur pour le contrôle microbiologique des repas produits et livrés en crèche

Dans le cadre du transfert à la Ville du Service Petite Enfance du CCAS, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, la reprise par la Ville de la convention passée avec l'Institut Pasteur pour le contrôle microbiologique des repas produits et livrés en crèche.

## **25 - Festival International de Musique de Besançon** - Convention au titre de l'année 2002 - Attribution d'une subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer, au titre de l'année 2002, la convention à intervenir avec le Festival International de Musique de Besançon fixant notamment les modalités de participation tant financières que techniques de la Ville à cette manifestation.

MM. ROIGNOT et MONNEUR, représentants de la Ville au sein de cette association, n'ont pas participé au vote.



## *Subventions*

### **26 - Subventions pour congrès**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 915 € à l'Association des Jardins Familiaux de Besançon et Environs, pour l'organisation de l'assemblée générale et du congrès de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux, sur le thème «La pédagogie dans les jardins : les jardins éducatifs», les 6 et 7 avril dernier au Kursaal.

- 762 € à l'Association Française des Enseignants de Français de Franche-Comté, pour l'organisation du congrès national du 18 au 20 mai prochain, à l'IUFM, sur le thème «Enseigner la langue de l'école au lycée».

- 762 € au Syndicat Professionnel des Artisans Taxis du Doubs et Environs, pour l'organisation du 24<sup>ème</sup> congrès national des Taxis de province qui se déroulera du 18 au 20 mai, à Micropolis.

- 610 € à l'Association pour le Développement de la Neurochirurgie Expérimentale et Clinique, pour l'organisation des 14<sup>èmes</sup> Journées de la Société Francophone de Neurochirurgie du Rachis, les 23 et 24 mai prochain, à la Maison de l'Economie.

- 610 € au Comité Régional d'Education pour la Santé de Franche-Comté, pour l'organisation du forum régional de promotion des outils d'éducation pour la santé, à Micropolis, les 23 et 24 mai.

- 1 067 € à l'Association Strümpell-Lorrain, qui regroupe les personnes atteintes de cette maladie génétique, rare, dégénérative, pour l'organisation du congrès national du 30 août au 1<sup>er</sup> septembre.

- 1 067 € à la Fédération des Ecomusées et des Musées de Société, regroupant un réseau de plus de 200 musées et dont le siège est à Besançon, pour l'organisation d'un colloque d'envergure nationale, du 6 au 8 novembre prochain.

- 1 524 € au Laboratoire de Physique et Métrologie des Oscillateurs (LPMO), pour l'organisation du 2<sup>ème</sup> congrès international sur les Transducteurs ultrasonores micro-usinés qui se déroulera les 27 et 28 juin prochain dans les locaux du laboratoire. Les travaux porteront sur le développement de nouvelles générations de sondes pour l'imagerie acoustique qui permettront une synthèse plus efficace d'images acoustiques tridimensionnelles.

- 1 524 € au Laboratoire de Mécanique Appliquée Raymond Chaléat (LMARC) qui organise, dans le cadre de son 40<sup>ème</sup> anniversaire, un colloque sur le thème «Interaction Modèles-Expériences en Mécanique du Solide», du 2 au 5 juillet prochain, à la Maison de l'Economie.

- 1 524 € au Laboratoire Thema de l'UFR des Lettres, pour l'organisation du 14<sup>ème</sup> colloque de l'Association Internationale de Climatologie qui aura lieu du 18 au 21 septembre prochain, dans les locaux mêmes de la Faculté des Lettres.

N'ont pas participé au vote : Mmes FALCINELLA, PRESSE et DAHAN et M. Sébastien MAIRE.

**27 - Subventions aux classes transplantées ou de découverte - Première répartition :**  
 Modificatif à la délibération du 21 février 2002 - Deuxième répartition au titre de l'année 2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- modifié la délibération du 21 février 2002 en précisant que l'organisme bénéficiaire de la subvention de 2 071,68 € est la Roche du Trésor Orchamps-Vennes

- décidé d'attribuer les participations suivantes :

Ecoles	Dates	Nombre d'élèves	Nombre de journées	Lieu	Coût par journée	Coût total	Bénéficiaires
Chaprais primaire	22 au 25.05.02	65	260	Paris	8,32 €	2 163,20 € 14 189,66 F	Coopérative scolaire
Curie primaire	22 au 25.05.02	21	84	Paris	8,32 €	698,88 € 4 584,35 F	Coopérative scolaire
Bourgogne primaire	09 au 15.06.02	43	301	Montclar	8,32 €	2 504,32 € 16 427,26 F	Coopérative scolaire
Montrapon Avenue maternelle	03 et 04.06.02	25	50	Rochejean	8,32 €	416 € 2 728,78 F	Association scolaire ASSEMOM
Montrapon Avenue maternelle	06 et 07.06.02	22	44	Rochejean	8,32 €	366,08 € 2 401,33 F	Association scolaire ASSEMOM
Arènes primaire	14.03.02	91	91	Paris	8,32 €	757,12 € 4 966,38 F	Association sportive et culturelle école primaire Arènes
Arènes primaire	28.03.02	91	91	Paris	8,32 €	757,12 € 4 966,38 F	Association sportive et culturelle école primaire Arènes
TOTALS		358	921		8,32 €	7 662,72 € 50 264,15 F	

## **28 - Célébration du bicentenaire de la naissance de Victor HUGO - Versement de subventions**

Dans le cadre du bicentenaire de la naissance de Victor Hugo, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de verser les subventions ou compléments de subventions suivants :

- 4 573,47 € au théâtre de l'Espace pour les représentations de «Cours de narratologie à l'usage des juges et des censeurs» données les 8 et 9 mars 2002

- 7 622,45 € à l'Association «C'est pour bientôt» (complément)

- 28 965,31 € au Théâtre de l'Archipel pour la création de Torquemada au CDN les 24, 25, 26 et 27 septembre 2002

- 3 048,98 € au Centre Jacques Petit de l'Université de Franche-Comté pour le colloque «la réception de Victor Hugo au XX<sup>ème</sup> siècle» (6, 7 et 8 juin 2002)

- 3 048,98 € au Laboratoire des Sciences Historiques de l'Université de Franche-Comté pour le colloque «Victor Hugo politique» (11, 12 et 13 décembre 2002).

## **29 - Célébration du bicentenaire de la naissance de Victor HUGO - Boulevard d'Hugo - Spectacle forain et céleste des 19 et 20 octobre 2002 - Convention avec la Grosse Entreprise - Versement du solde de la subvention**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- décidé de verser à l'Association La Grosse Entreprise, organisatrice de l'événement, le solde de la subvention accordée, soit 7 622,45 €

- approuvé le principe d'une assistance logistique et technique des services de la Ville à l'association organisatrice

- autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association La Grosse Entreprise et ses éventuels avenants concernant l'assistance logistique et technique.

## **30 - Comité Départemental de Cyclotourisme du Doubs - Attribution d'une subvention pour l'organisation d'une randonnée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'attribution d'une subvention de 2 287 € au Comité Départemental de Cyclotourisme du Doubs pour l'organisation dans la région d'une semaine de randonnée.

### **31 - Animations commerciales de centre-ville - Programme 2002 - Versement de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de verser une subvention de 116 624 € à l'Union des Commerçants, 22 870 € à l'Association Chemin des Sens, 4 573 € à l'Association Si Saint-Jean m'Etait Comté, 10 671 € à l'Association RéCiDev et 6 861 € à l'Association Commerce et Artisanat aux Chaprais, pour les animations commerciales organisées en centre-ville

- de solliciter les subventions auprès des partenaires institutionnels et notamment auprès du FISAC, pour l'inauguration du marché

- d'autoriser M. le Maire à signer les documents et conventions à intervenir.

### **32 - Contrat de Ville 2000-2006 - Première programmation 2002 - Adoption du programme et sollicitation des financeurs**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé la première programmation 2002 du contrat de ville 2000-2006 et son plan de financement

- décidé de solliciter les participations de l'Etat, de la Région, du Département, de la CAGB, de la CAF, du Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD), des bailleurs sociaux et de la Caisse des Dépôts et Consignations

- décidé la réaffectation aux maîtres d'ouvrage des projets de la part qui leur revient après encaissement par la Ville et inscription par décision modificative au budget de l'exercice courant

- autorisé M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différents partenaires.

### **33 - Contrat de Ville 2002 - Première programmation - Volet Emploi - Attribution de subventions**

Dans le cadre de la première programmation du contrat de ville, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de financer les actions suivantes :

- pour les correspondants Emploi-Formation-Insertion qui interviennent sur les six quartiers du Contrat de Ville : subvention de 33 539 € à la Mission Locale

- pour l'équipe emploi insertion : subvention de 19 800 € à l'association du PLIE (la participation de l'Etat de 9 900 € sera encaissée par la Ville)

- pour l'accompagnement vers l'Emploi - Réseaux de parrainage :

. subvention de 6 098 € à la Mission Locale

. subvention de 6 860 € au MEDEF

- pour l'accès à l'emploi sur le quartier de Palente : subvention de 2 682 € à la MJC de Palente

- pour l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers d'habitat social : subvention de 53 357 € à la Régie des Quartiers

- pour le centre de diagnostic et d'accompagnement au permis de conduire : subvention de 7 622 € à l'Association Javel.

**34 - Contrat de Ville 2002 - Première programmation - Volet Politique de la Ville - Attribution de subventions - Première répartition**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

## 1 - Animation Jeunesse

Associations	Actions	Quartiers	Montant subventions
<b>Secteur Aide aux associations - Initiatives locales</b>			
Bouge-Toi	Lieu d'accueil et informatique pour tous	Planoise	1 995 €
L'Arc en Ciel	Actions familles	Palente - Orchamps	3 100 €
Union Locale de la Consommation, du Logement, du Cadre de Vie (ULCV)	Accès au droit	Tous quartiers	3 500 €
Association Sportive Orchamps Palente (ASOP)	Animation vacances	Palente - Orchamps	426 €
La Passerelle	Journal de quartier	Planoise	1 824 €
De Vous à Nous	Lieu d'accueil	Cité Viotte	2 241 €
Scouts de France	Animation enfant	Planoise	750 €
MJC de Palente	La fête du livre	Palente - Orchamps	3 811 €
Promotion de l'Information à Montrapon (APIM)	Journal «Boulevard Nord» et Festival de Montrapon	Montrapon/Fontaine-Ecu	3 753 €
<b>Sous-Total</b>			<b>21 400 €</b>

Associations	Actions	Quartiers	Montant subventions
<b>Secteur Jeunesse</b>			
MJC de Besançon	Atelier vidéo	Clairs-Soleils	2 000 €
Association 360°	Danse hip-hop	Tous quartiers	1 000 €
<b>Secteur Action éducative</b>			
Récidev	Education à la citoyenneté	Tous quartiers	1 372 €
Comité de Quartier de Saint-Ferjeux	Animation adolescents et familles	Saint-Ferjeux - Amitié	45 735 €
<b>Animation dispositif</b>			
M.J.C. de Besançon	Rôle de référent quartier	Clairs-Soleils	7 623 €
M.J.C. de Besançon	Accompagnement à l'implantation de l'association sur le site	Clairs-Soleils	14 483 €
<b>Sous-Total</b>			<b>72 213 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>93 613 €</b>

## 2 - Prévention - Sécurité

Associations	Actions	Quartiers	Montant subventions
Aide aux Victimes d'Infractions (AAVI)	Fonctionnement du siège-Réseau de victimologie- Permanences Palente, Clairs-Soleils, Montrapon, Planoise, Bureau de police	Tous quartiers	34 327 €
Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA)	Emploi jeune Administrateurs Ad-Hoc	Tous quartiers	2 744 €
ADDSEA-Soléa	Centre de soin toxicomanie	Tous quartiers	14 483 €
Réseau 25	Prévention des conduites à risques	Tous quartiers	12 958 €
Association d'Aide aux Détenus (2 AD)	Développement de la lecture à la maison d'arrêt et poste de bibliothécaire	Tous quartiers	4 757 €
2AD	Ateliers théâtre à la Maison d'arrêt	Tous quartiers	1 768 €
REP/Ecole Ile de France	Prévention des conduites à risques à l'entrée au collège	Planoise	765 €
ADDSEA-SEREPE	Parlons citoyenneté	Tous quartiers	3 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>74 802 €</b>

Associations	Actions	Montant subvention
Forum Français pour la Sécurité Urbaine	Cotisation de la Ville au titre de l'année 2002	2 400 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 400 €</b>

- autorisé M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

### 35 - Contrat Educatif Local - Première programmation pour l'année 2002 - Versement de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Organismes Bénéficiaires	Actions	Coût €	Coût F
Association Sportive et Culturelle école primaire Fourier 2	Aménagement du temps de midi	2 744 €	17 999,46 F
Coopérative de l'école maternelle de Rosemont	Le temps des comptines	1 068 €	7 005,62 F
		<b>3 812 €</b>	<b>25 005,08 F</b>

### 36 - Opération Raid-Quart - Organisation de la sixième édition - Convention avec les différents partenaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet dont le budget est évalué à 42 500 € qui seront financés à hauteur de 12 000 € par l'Etat - Ministère de la Jeunesse et des Sports, 3 500 € par le FASILD, 16 500 € par la Ville et 10 500 € par divers autres partenaires. M. le Maire a été autorisé à signer les conventions à intervenir avec les structures organisatrices ou prestataires de services intervenant dans le cadre de ce projet.

### 37 - Mise en valeur du patrimoine du Centre Ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Immeuble	Propriétaire \ Syndic	Factures	Taux	Subventions
<b>SEPTIEME SECTEUR</b>				€
3, Rue Richebourg / Rue des Frères Mercier	M. THOMMERET Michel 3A, Rue du Repos 25720 Beure	14 400	20 %	2 880
25, Rue Richebourg	M. JEANCLERC Pierre 25, Rue Richebourg 25000 Besançon	3 216	20 %	643
<b>2 dossiers - TOTAL</b>		<b>17 616</b>		<b>3 523</b>
<b>HUITIEME SECTEUR</b>				€
5, Rue d'Alsace	SARL BATIMMO 16, Rue des Essarts M. GAGNIER 25620 Mamirolle	8 874	20 %	1 774
17, Rue Proudhon	GESTRIM 25, Rue Proudhon 25000 Besançon	17 035	20 %	3 407
<b>2 dossiers - TOTAL</b>		<b>25 909</b>		<b>5 181</b>
<b>REGULARISATIONS - DIVERS SECTEURS</b>				€
27, Quai Veil Picard (Secteur 5)	AGI-BIS Compte Copropriété Le Major 83, Rue de Dole 25000 Besançon	2 274	20 %	454
29, Quai Veil Picard (Secteur 5)	AGI-BIS Compte Copropriété Le Major 83, Rue de Dole 25000 Besançon	2 786	20 %	557
11, Rue Gustave Courbet (Secteur 6)	Syndicat de Copropriété M. BAYERLET Gérard 11, Rue Gustave Courbet 25000 Besançon	31 201	20 %	6 240



<b>Immeuble</b>	<b>Propriétaire \ Syndic</b>	<b>Factures</b>	<b>Taux</b>	<b>Subventions</b>
22 et 22 bis, Rue Gustave Courbet (Secteur 6)	Mme DRUHEN-CHARNAUX 22, Rue Gustave Courbet 25000 Besançon	21 914	20 %	4 382
<b>2 dossiers - TOTAL</b>		<b>58 175</b>		<b>11 633</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>101 700</b>		<b>20 337</b>

## *Culture*

### **38 - Rencontres Jeune Création 2002 - Présentation du projet - Versement de subventions - Demande de subvention au Département**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- adopté le projet Rencontres Jeune Création 2002 qui se déroulera du 4 au 15 juin 2002 et dont le coût est estimé à 152 400 €

- décidé de procéder à une première répartition de subventions aux associations culturelles intervenant dans ce cadre :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montant</b>
<b>ASSOCIATION ZELE D'ANGES</b>	1 200 €
« <i>Couleurs</i> » spectacle associant des ateliers de pratique artistique dans le domaine des arts du Cirque et de disciplines approchantes.	
<b>ASSOCIATION SENTIMENTAL NOÏSE</b>	2 200 €
« <i>Buster Opus 2</i> » des créations musicales du compositeur Christian GIRARDOT exécutées par 2 orchestres du C.N.R. de Besançon (Direction : Damien ROSE) en accompagnement de films dont le Mécano de la Générale de B. Keaton.	
<b>ARCADIA</b>	1 500 €
« <i>Cirk Truk</i> » un spectacle d'extérieur inspiré par les mondes féériques et les techniques de cirque et de rue.	
<b>THEÂTRE GROUP'</b>	3 000 €
« <i>La Jurassienne de réparation</i> » théâtre de rue. La vie d'un petit garage des années 50, avec ses personnages typés.	
<b>IME MONTFORT</b>	300 €
« <i>Histoire de Jouer</i> » atelier de pratique artistique d'un Institut Médico-éducatif encadré par 2 comédiens professionnels.	
<b>ASSOCIATION ACRYLIQUE</b>	800 €
« <i>Patati et pas ta terre</i> » une histoire de toiletteurs d'étoiles en direction du jeune public, par des comédiens en formation aux Arts du Spectacle.	

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montant</b>
<b>ASSOCIATION PARODOS</b>	800 €
« <i>Liquide</i> » spectacle manifeste de danse contemporaine.	
<b>ADAC</b>	2 200 €
« <i>Solo pour un Duo</i> » réflexion «visuelle» sur «l'Art» par 2 membres de la Cie La Salamandre.	
<b>COMPAGNIE 100°C</b>	1 500 €
« <i>Chambres</i> » théâtre de répertoire contemporain. Une des pièces fondatrices de l'oeuvre de Philippe MINYANA.	
<b>COMPAGNIE KA</b>	1 500 €
« <i>Gzïon</i> » une pièce d'un auteur contemporain (Hervé BLUTSCH). Un humour grinçant pour évoquer la folie des humains.	
<b>ASSOCIATION SIX CORDES</b>	600 €
« <i>Concert Hommage</i> » une dizaine de musiciens professionnels de la région Franche-Comté s'associent pour un concert de guitare mêlant univers classique et jazz.	
<b>COMPAGNIE DU BROUILLARD</b>	800 €
« <i>Gros Temps</i> » une création pour le tout jeune public (3-6 ans), l'histoire de la reine de la pluie et du souffleur de vent.	
<b>ASSOCIATION LES T'HUITS PRINTEMPS</b>	600 €
« <i>Le jour où Marion devient un lapin</i> » adaptation musicale d'un roman de Gugul par des élèves du Collège de GY en Haute-Saône.	
<b>LES PÊCHEURS DE RÊVE</b>	1 500 €
« <i>Radio Zap</i> » spectacle de rue mêlant Arts du Cirque et improvisation par des anciens élèves des écoles de Cirque de Besançon.	
<b>ASSOCIATION TEFEÔ</b>	1 500 €
« <i>Gaïa</i> » concert de musique associant l'univers ethnique des sons et les visuels des Arts du Cirque.	
<b>COMPAGNIE L'IVRE DE CONTES</b>	800 €
« <i>50/50</i> » spectacle d'Humour où comment 2 artistes préparent une comédie musicale.	
<b>COMPAGNIE EMBARQUEZ</b>	3 000 €
« <i>Les Voleurs de Minutes</i> » la dernière création de la Cie Embarquez - entre itinérance, errance et jeu de clowns.	
<b>ASSOCIATION CHOEURS A CORPS</b>	1 500 €
« <i>Flashes Dingues</i> » création musicale chorale pour chœur d'enfants avec trio jazz.	
<b>THEÂTRE ALCYON</b>	800 €
« <i>Un petit nuage gris tourterelle</i> » travail d'atelier à partir de textes du répertoire contemporain (thème de la peste et de la mort) - un rapport avec l'actualité de septembre 2001.	

ASSOCIATIONS	Montant
<b>COMPAGNIE OKAZOU</b>	1 000 €
« <i>Krêpator</i> » spectacle de rue. Un personnage «extra-terrestre» débarque au milieu d'artifices.	
<b>KANNIBAL THEÂTRE</b>	1 500 €
« <i>Tambour de Ville</i> » un personnage itinérant pour annoncer les spectacles du jour à la manière du Tambour de Ville.	
<b>ASSOCIATION ECOLE REGIONALE DES BEAUX-ARTS</b>	550 €
« <i>Création Visuel 2002</i> » participation de la section communication de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts à la réalisation du Visuel 2002 de la manifestation.	
<b>Total subventions</b>	<b>29 150 €</b>

## *Logement*

### **39 - Programme Local de l'Habitat** - Etudes préalables à l'élaboration de la convention 2003-2005 - Participation financière de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser à la CAGB une subvention de 11 268,20 € pour la réalisation de deux études :

- l'une confiée à CARON Marketing relative à l'étalement urbain et plus précisément aux migrations des ménages construisant des maisons individuelles dans l'agglomération, depuis 10 ans

- l'autre confiée à l'OLAP (Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne) qui consistera en une analyse scientifique et innovante du recensement 1999, à un croisement entre les caractéristiques des logements et des ménages, tendant à cerner les tendances et marquages sociaux des quartiers bisontins, à identifier les spécificités et les problématiques de l'agglomération.

## *Patrimoine - Travaux - Voirie*

### **40 - Centre Social de Montrapon** - Remplacement des menuiseries extérieures et réfection de l'étanchéité des auvents - Adoption de l'avant-projet - Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- la réalisation en trois tranches de ces travaux estimés à 270 000 € TTC
- de solliciter l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales.

**41 - Gymnase des Clairs-Soleils** - Travaux d'amélioration de la sûreté - Adoption du programme - Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- la réalisation de ces travaux estimés à 80 000 € TTC
- de solliciter l'aide financière de l'Etat.

**42 - Gymnase des Orchamps** - Réfection de l'étanchéité - Travaux d'amélioration de la sécurité - Adoption de l'avant-projet - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- la réalisation en deux tranches de ces travaux estimés à 140 000 € TTC
- de solliciter l'aide financière de l'Etat.

**43 - Le Bastion Avenue Gaulard** - Travaux de sécurité et d'aménagement - Adoption du programme - Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- la réalisation en deux tranches de ces travaux estimés à 200 000 € TTC
- de solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre du dispositif ATSR (Avenir du Territoire entre Saône et Rhin).

**44 - Entretien sur édifices classés, propriété de la Ville** - Programme de travaux 2002 - Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux d'entretien sur les édifices classés, propriété de la Ville, programme dont le coût est estimé à 38 111 €. L'aide financière de l'Etat sera sollicitée.

**45 - Programme de travaux 2002 dans divers bâtiments municipaux** - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- adopté ce programme de travaux

- décidé de solliciter des subventions :
  - . auprès de l'Etat (ATSR) et du Département (contrat CITE) pour les opérations remplissant les critères d'éligibilité
  - . auprès de l'Etat pour les travaux relatifs à l'école d'Arènes

#### **46 - Programme de travaux 2002 - Eaux - Demande de subvention**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- adopté le programme de travaux 2002 dans les stations de traitement et de pompage, sur le réseau de distribution, relatifs à la construction des branchements neufs et à la rénovation des branchements constitués de canalisations en plomb, pour lesquels un crédit de 1 113 469 € a été inscrit au BP 2002. A ceux-ci s'ajoutent des opérations spécifiques pour un montant estimé à 1 478 476 €

- décidé de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions du 4<sup>ème</sup> contrat d'agglomération passé avec cet établissement.

#### **47 - Programme de travaux 2002 - Assainissement - Demandes de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- adopté le programme de travaux 2002 dont le coût est estimé à 10 142 582 € HT

- décidé de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau, conformément au quatrième contrat d'agglomération passé avec cet organisme.

#### **48 - Orage de grêle du 9 juin 2000 - Encaissement d'une indemnité de sinistre**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé l'encaissement du solde de l'indemnité de sinistre, soit 15 209 €.

#### **49 - Ancienne école des Montarmots 90, chemin des Montarmots - Désaffectation du logement de fonction pour instituteurs**

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

#### **50 - Programme de travaux 2002 - Espaces sportifs de plein air**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce programme de travaux estimé à 76 040 €.

### **51 - Programme de travaux 2002 - Voirie - Demandes de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- adopté ce programme de travaux dont le coût est estimé à 3 269 302 €
- décidé de solliciter une aide financière de l'Etat pour les aménagements en faveur des deux roues, et du Département du Doubs dans le cadre du contrat CITE pour l'aménagement de la liaison Ouest.

### **52 - Programme de travaux 2002 - Eclairage public - Demandes de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- adopté ce programme de travaux dont le coût est estimé à 839 460 €
- décidé de solliciter les aides de l'Etat et du Syndicat Mixte d'Electricité du Doubs.

### **53 - Natura 2000 - Grotte Saint-Léonard - Projet d'inscription du site**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné un avis favorable au projet d'inscription dans le réseau Natura 2000 de la galerie inférieure de la Grotte Saint-Léonard.

### **54 - Programme de travaux 2002 de rénovation des aires de jeux (6<sup>ème</sup> tranche) - Demandes de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé ce programme de travaux dont le coût est estimé à 290 000 €, soit 230 000 € pour les aires de jeux des espaces verts publics et 60 000 € pour les aires de jeux des crèches
- décidé de solliciter les aides financières de l'Etat.

### **55 - Programme de travaux 2002 - Espaces Verts - Demandes de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé ce programme de travaux dont le coût est estimé à 403 123 € en investissement et 100 100 € en fonctionnement

- décidé de solliciter les aides financières de l'Etat, de la Région et du Département.

#### **56 - Extension du jalonnement dynamique des parkings**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de cette opération dont le coût est évalué à 289 653 € réparti sur plusieurs exercices budgétaires. La tranche retenue pour 2002 est de 45 000 €.

#### **57 - Pont de Chardonnet sur le Doubs - Réfection d'une pile**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réfection d'une pile du Pont de Chardonnet dont le coût est évalué à 105 000 €.

#### **58 - Sécurité Routière - Organisation d'une exposition pédagogique - Demande de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le principe de l'organisation de cette exposition dont le coût est estimé à 25 000 €. Des subventions seront sollicitées auprès de la Région, du Département et d'autres organismes.

### ***Urbanisme - Actions foncières***

#### **59 - Aménagement du chemin des Grands Bouez - Poursuite de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre la procédure de déclaration d'utilité publique et de solliciter M. le Préfet du Doubs afin qu'il prononce l'arrêté de DUP de l'aménagement de ce chemin.

#### **60 - Modification du POS Secteur Nord - Avenue Fontaine Ecu et Rue Leverrier**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de modifier le POS Secteur Nord en deux points :

- avenue Fontaine Ecu, chemin du Fort des Justices : modification ponctuelle du zone de UD en UDK : modification et déplacement d'emplacements réservés pour espaces verts publics

- rue Leverrier : adaptation du périmètre de la zone NB.

**61 - Permis de construire - Remise de pénalités pour retard de paiement de taxes d'urbanisme**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la remise gracieuse des pénalités pour retard de paiement des taxes d'urbanisme :

- à la SEDD au titre du PC 05699B0090
- à la SCI Kennedy au titre du PC 05699B0265
- à la SCI Ladix au titre du PC 05698B0301.

M. le Maire, Président de la SEDD et MM. LOYAT et FUSTER n'ont pas pris part au vote.

**62 - Acquisition d'une bande de terrain rue Mercator - chemin de l'Escale à l'Etat - Avenant au bail emphytéotique passé avec A.FO.BAT**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- décidé d'acquérir un délaissé de la voie de contournement appartenant à l'Etat, d'une contenance de 6 a 95 ca au prix de 2 119,75 €

- autorisé M. le Maire à signer avec A.FO.BAT un avenant au bail emphytéotique fixant les nouvelles conditions de mise à disposition de cette société de terrains situés rue Mercator et chemin de l'Escale.

**63 - Zone d'activités rue Thomas Edison - Création d'un budget annexe - Mise en place des crédits - Lancement des travaux**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé l'aménagement de la zone d'activités rue Thomas Edison
- décidé la réalisation d'une première tranche de travaux de voirie et de réseaux pour permettre l'accès aux terrains
- approuvé la création du budget annexe «Zone d'activités rue Thomas Edison»
- décidé de solliciter les aides financières du Département et de la CAGB.



## *Marchés divers*

### **64 - Acquisition de véhicules et matériels divers pour l'année 2002 - Adoption du programme - Demande de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé le programme 2002 d'acquisition de véhicules et matériels divers chiffré à 1 513 K€

- décidé de solliciter l'aide financière de l'ADEME pour l'acquisition de véhicules et matériels divers électriques ainsi que pour les formations éventuelles et a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

### **65 - Marchés 2002 - Fourniture de papier pour les services municipaux**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les marchés à intervenir pour la fourniture, en 2002, de papier aux services municipaux.

## *Environnement*

### **66 - Mise en place de la collecte sélective - Demande de subvention au Fonds pour la gestion des déchets et le développement des énergies renouvelables (FODEGEDER)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- décidé de solliciter les aides financières de l'ADEME et du Département du Doubs pour les investissements liés à l'acquisition de matériels de pré-collecte spécifiques aux déchets ménagers recyclables et les dépenses liées aux actions de communication

- autorisé M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

### **67 - Chauffage urbain de Planoise - Construction d'une chaufferie bois - Demandes de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- décidé d'attribuer le marché au bureau d'études GIRUS et de verser 15 245 € à chacun des cinq bureaux d'études concurrents conformément au règlement des concours et aux délibérations du Conseil Municipal des 27 septembre et 8 novembre 2001

- décidé de solliciter les participations financières de l'ADEME, de la Région, du Département et de l'Avenir du Territoire entre Saône et Rhin à hauteur de 1 829 400 € (60 % du coût estimé des travaux).

#### **68 - Journée Mondiale 2002 «En ville sans ma voiture» - Participation de la Ville de Besançon**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé la participation de la Ville de Besançon à cette journée (participation estimée à 15 245 €)

- autorisé M. le Maire à signer d'éventuelles conventions avec les partenaires de cette opération et à solliciter leur participation financière.

### ***Divers***

#### **69 - Circulation et stationnement des taxis - Nouveau règlement**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le nouveau règlement des taxis qui prévoit notamment :

- les conditions d'accès à la profession

- les conditions de délivrance et de cessibilité des autorisations de stationnement

- la réglementation de l'activité

- diverses prescriptions relatives aux véhicules

- diverses modalités de prise en charge des clients

- la mise en place d'une échelle de sanctions applicables en cas de non respect du règlement.

#### **70 - Réseau LUMIERE - Remboursement des travaux réalisés par la Ville de Besançon**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'émettre à l'encontre du Syndicat Mixte un titre de recettes de 23 746 € correspondant aux dépenses engagées pour 2001 par la Ville pour la pose de gaines pour la desserte et le raccordement au réseau LUMIERE du Collège Proudhon, des lycées Pergaud et des Gravier Blancs, du SDIS et du réseau Télécom Développement (SNCF).

**71 - Affaires européennes** - Journée de l'Europe du 9 mai - Animation-jeu sur le stand de l'Info Point Europe à la foire comtoise

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet d'animation sur le stand de l'Info Point Europe à la Foire Comtoise. Une somme de 500 € récompensera le premier gagnant du tirage au sort.

**72 - Voeu de Mme DAHAN et de M. GHEZALI, Conseillers Municipaux Délégués**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté le voeu suivant, présenté par Mme DAHAN et M. GHEZALI :

*«La présence de nombreux foyers de guerre à travers le monde (Afghanistan, Tchétchénie, Philippines, Proche-Orient...) questionne notre conscience. L'hégémonie politique et militaire des Etats-Unis, l'impuissance de l'Union Européenne ne favorisent pas le règlement de ces conflits.*

*Dans ce contexte, nous invitons nos concitoyens à soutenir et à encourager l'action dans tous les Etats, organisations, associations, personnes qui peuvent contribuer à l'élaboration de la paix au Proche-Orient.*

*Ainsi, la reconnaissance de l'existence des deux états israélien et palestinien, la garantie de leur viabilité politique et économique, leur sécurité, sont des éléments indispensables pour une paix juste et durable.*

*Aussi cruelle que soit l'actualité, les Français de confessions différentes ne doivent pas s'opposer. Nous devons travailler sans relâche pour permettre à tous les citoyens de vivre ensemble au-delà de leurs diversités.*

*Notre énergie ne devrait-elle pas s'attacher à mettre en commun nos cultures, les volontés à s'épanouir dans une France plus solidaire, soucieuse de l'originalité de chacun, et unis pour une progression sociale commune ?».*

La séance est levée à 20 heures 35.

Hôtel de Ville, le 26 avril 2002  
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET  
Député du Doubs

Affiché à Besançon le 29 avril 2002  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

Françoise FELLMANN.